

Prestations et honoraires

Barème toutes taxes comprises des commissions sur les transactions immobilières à la Charge du mandant. Tous nos prix sont affichés honoraires d'agence compris. En cas de délégation, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat initial. Il ne s'agit pas d'un barème par tranche

- VENTES (appartements, maisons, parking, locaux commerciaux, fonds de commerces)

- jusqu'à 10 000 € montant forfaitaire de 1500 €uros
- De 10 001 € à 20 000 € montant forfaitaire de 2 500 €uros
- De 20 001 € à 55 000 € montant forfaitaire de 3 500 €uros
- De 55 001 € à 135 000 € montant forfaitaire de 6 000 €uros
- À partir de 135 001 € pourcentage de 5 %

- VENTES TERRAINS a BATIR ou DE LOTS D'UNE DIVISION EN COURS :

- (terrains à bâtir, maison)**
pourcentage de 6 % TTC du prix de vente

- VENTES VIAGERES : montant forfaitaire de 10 000 € TTC

- LOCATIONS à usage de parking/garage :

- montant forfaitaire de 100 € à la charge du bailleur
- 100 € à la charge du locataire

- LOCATIONS à usage d'habitation :

	Autre zone	Zone tendue	Zone très tendue
Visite, constitution du dossier du locataire	8,00€/m ²	10,00 €/m ²	12,00 €/m ²
Rédaction du bail			
Etat des lieux	3,00 €/m ²	3,00 €/m ²	3,00 €/m ²

Montant à la charge du bailleur et du locataire

IMMOBILIERE THOMAS DEPRESLE, EURL au capital de 33 000€, dont le siège social est situé – 27 avenue du Général de Gaulle – 94420 LE PLESSIS TREVISE, immatriculée sous le numéro de SIREN 493 029 193 au RCS de CRETEIL, représentée par Monsieur Thomas Depresle, en sa qualité de représentant de la carte professionnelle, dûment habilité à l'effet des présentes

Titulaire de la carte professionnelle numéro CPI 9401 2017 000 016 618, délivrée le 01 janvier 2017 par la chambre de commerce et d'industrie CCI Paris Ile de France située au 35 bld du Port, Cap Cergy Bâtiment Ci 95031 CERGY PONTOISE Cedex

Adhérent de la Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM), ayant le titre professionnel de Agent Immobilier, obtenu en France dont l'activité est régie par la loi n°70-9 du 02 janvier 1970 (dite « loi Hoguet ») et son décret d'application N°72-678 du 20 juillet 1972 (consultables en français sur www.legifrance.gouv.fr), et soumis au code éthique et de déontologie fixées par le décret n°2015-1090 du 28 août 2015 (consultable en français sur www.fnaim.fr) carte portant la mention « **Transactions sur immeubles et fonds de commerce** »

Garanti par GALIAN – 89 rue de la Boétie 75008 PARIS, pour un montant de 120 000€ contrat couvrant la zone géographique suivante : Le territoire Français

Titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20 juillet1972) numéro 00105084131 ouvert auprès de BANQUE PALATINE

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD – 14 BLD MARIE ET ALEXANDRE OYON 72030 LE MANS CEDEX sous le numéro de police 12013705, contrat couvrant la zone géographique suivante : France Métropolitaine DOM COM Andore Monaco

Numéro individuel d'identification à la TVA FR66493029193